



Lou Dumont

**ATTESTATION D'ACHAT DE BIENS N° 35/2020
ou de services
EN FRANCHISE DE TAXE SUR LA VALEUR
AJOUTEE (ART 275 du CGI)**

Nous soussignés, S.A.R.L Maison Lou Dumont, Négociant-éleveur, 32 rue Mal De Lattre de Tassigny, 21220 Gevrey-Chambertin, n° S.I.R.E.T. 432 282 804 00058 certifie que les marchandises achetées auprès de la SARL Caroline Parent et Associés à Beaune (21200) sont destinées, en l'état ou après transformation, à faire l'objet d'une livraison à l'exportation pour un montant hors taxe sur la valeur ajoutée de 5200.00 euros.

2020
Selon l'autorisation de notre Direction Générale des Impôts datée du ~~06/01/2019~~, nous sommes habilités à établir des attestations d'achats en franchise avec dispense de visa au cours de cette année.

Au cas où les biens (ou services) ne recevraient pas la destination finale ayant motivé la franchise, nous nous engageons à régler la somme de 1040.00 euros, sans préjudice des pénalités applicables prévues aux articles 1725 à 1740 du code général des impôts.

VISA DU SERVICE DES IMPOTS

Dispense de visa et de chiffrage : le 16/01/2020 numéro 35/2020

Des attestations : Autorisation n° 210 01 51 651 / 09 / 2020 du 06/01/2020

Fait à Gevrey-Chambertin, le 16/01/2020

Koji NAKADA
Le Gérant

Lou Dumont